



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Informatics Professional Services Division / Division
des services professionnels en informatique

Les Terrasses de la Chaudière

10, rue Wellington, 4ième

étage/Floor

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Title - Sujet SPICT - Palier 2 - Deux Volets Prestation de services professionnels pour l'interopérabilité d'EDSC	
Solicitation No. - N° de l'invitation G9292-223847/A	Amendment No. - N° modif. 006
Client Reference No. - N° de référence du client G9292-223847	Date 2020-11-18
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$ZM-625-38587	
File No. - N° de dossier 625zm.G9292-223847	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Standard Time EST on - le 2020-12-08 Heure Normale de l'Est HNE	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Haroutounian, Rosanna	Buyer Id - Id de l'acheteur 625zm
Telephone No. - N° de téléphone (873) 354-5346 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

MODIFICATION N° 006

La présente modification vise à réviser la demande de propositions à répondre aux questions des soumissionnaires.

RÉVISIONS APPORTÉES À LA DP

Révision N° 14 à Révision N° 27 (veuillez-vous reporter à la pièce jointe)

QUESTIONS ET RÉPONSES

Question 21 : Flexibilité des ressources

Étant donné la portée, la durée et la complexité du besoin, nous supposons que les catégories, les types et les niveaux de ressources peuvent s'étendre au-delà des deux (2) catégories de ressources actuellement définies dans la demande de propositions (DP), et peuvent en fait s'étendre et/ou se contracter pour répondre aux besoins permanents et aux besoins liés aux projets du ministère une fois le contrat attribué. Dans cette optique, veuillez confirmer que les catégories de ressources du contrat subséquent ne seront pas limitées aux deux (2) catégories actuellement définies dans la DP et que d'autres types, niveaux et nombres de catégories de ressources pourront être ajoutés (avec des taux négociés) à une date ultérieure après l'attribution du contrat, en fonction des besoins et de l'orientation du ministère.

Réponse 21 : Non. La supposition du soumissionnaire est incorrecte. Comme il est indiqué dans la DP, plus précisément au point (i) de la section 1.2 – Sommaire, le besoin consiste à fournir des services dans deux volets de travail. Donc, les ressources de niveau 2 et de niveau 3 doivent travailler dans quatre catégories de ressources différentes par volet au fur et à mesure des besoins. On n'ajoutera pas d'autres types ou niveaux de ressources après l'attribution du contrat.

Question 22 : En ce qui concerne les exigences obligatoires de chaque volet de travail, on exige actuellement du soumissionnaire, lorsqu'il utilise des catégories similaires, qu'il effectue « [...] *la mise en correspondance des tâches de l'EDT et des produits livrables de la présente demande avec les tâches ou les produits livrables de la catégorie de ressources indiquée dans le contrat de référence.* »

Au moment de préparer notre réponse, nous avons constaté que pour bon nombre de contrats, les tâches, les produits livrables et les technologies ayant contribué à l'exécution réelle des travaux ne sont pas tous énumérés. Ainsi, l'expérience réelle des travaux exécutés est rejetée par inadvertance. En vue de favoriser la présentation d'un plus grand nombre de soumissions par la collectivité des fournisseurs, pourriez-vous nous indiquer si les soumissionnaires peuvent fournir une liste des tâches effectuées dans le contrat de référence qui seront validées et confirmées par la personne-ressource du client?

Réponse 22 : Si le contrat de référence du soumissionnaire ne comporte pas d'énoncé des travaux incluant une liste des tâches détaillée, le soumissionnaire doit fournir une liste des tâches et/ou produits livrables effectués dans le cadre du contrat de référence qui peut être confirmée et validée par le client du contrat en question. Le soumissionnaire doit clairement démontrer que la liste des tâches fournie correspond à au moins 70 % des tâches et les produits livrables de l'EDT pour la catégorie de ressources.

Question 23 : En ce qui concerne le volet de travail 1, CTC8

En ce qui concerne le CTC8 : « *Le soumissionnaire doit démontrer qu'il détient une certification ISO en systèmes de management de la qualité (ISO 9001:2015), qui est en vigueur ou expirée, en fournissant une copie de la certification avec sa soumission.* »

- a. Une certification ISO 9001:2015 en vigueur et une certification expirée ne présentent pas la même valeur pour l'État. Si la certification d'un soumissionnaire est expirée, cela veut dire qu'un audit externe approfondi de son système de management de la qualité (SMQ) n'a pas été effectué en plus de trois ans. De plus, cela veut probablement dire que le soumissionnaire n'a pas gardé le rythme avec les améliorations continues à apporter à ses processus nécessaires au SMQ pendant cette période.
- b. Obtenir une certification en SMQ (ISO 9001:2015) est une réalisation majeure pour une organisation, et l'État pourra sans doute obtenir une valeur ajoutée grâce à l'engagement de ces organisations envers l'assurance de la qualité et l'amélioration continue. Toutefois, de la façon que l'énoncé est écrit, le SMQ d'un soumissionnaire n'a pas besoin d'être directement lié aux exigences d'un énoncé des travaux pour pouvoir obtenir les points : par exemple, un soumissionnaire avec un SMQ pour des services d'embauchage obligatoire obtiendrait le même nombre de points qu'un soumissionnaire ayant un SMQ pour des services de recrutement et de dotation sur demande.

Pour ces raisons, nous proposons qu'EDSC modifie l'échelle de points de cette exigence comme suit :

Certification ISO 9001:2005 en vigueur pour les activités pertinentes en matière de prestation de services de dotation en ressources = 100 points

Certification ISO 9001:2005 en vigueur pour toutes les autres activités = 75 points

Certification ISO 9001:2015 expirée pour les activités pertinentes en matière de prestation de services de dotation en ressources = 50 points

Certification ISO 9001:2005 expirée pour toutes les autres activités = 25 points

Réponse 23 : Votre recommandation a été prise en considération, mais le critère demeure inchangé.

Question 24 : En ce qui concerne le volet de travail 2, CTC3

En ce qui concerne le CTC3 : « *Le soumissionnaire doit démontrer qu'il détient une certification ISO en systèmes de management de la qualité (ISO 9001:2015), qui est en vigueur ou expirée, ou qu'il est en train d'obtenir une certification, en fournissant une copie de la certification ou son application avec sa soumission.* »

- a. Une certification ISO 9001:2015 en vigueur et une certification expirée ou en traitement ne présentent pas la même valeur pour l'État. Si la certification d'un soumissionnaire est expirée, cela veut dire qu'un audit externe approfondi de son système de management de la qualité (SMQ) n'a pas été effectué en plus de trois ans. De plus, cela veut probablement dire que le soumissionnaire n'a pas gardé le rythme avec les améliorations continues à apporter à ses processus nécessaires au SMQ pendant cette période.
- b. Obtenir une certification en SMQ (ISO 9001:2015) est une réalisation majeure pour une organisation, et l'État pourra sans doute obtenir une valeur ajoutée grâce à l'engagement de ces organisations envers l'assurance de la qualité et l'amélioration continue. Toutefois, de la façon que l'énoncé est écrit, le SMQ d'un soumissionnaire n'a pas besoin d'être directement lié aux exigences d'un énoncé des travaux pour pouvoir obtenir les points : par exemple, un soumissionnaire avec un SMQ pour des services d'embauchage obligatoire obtiendrait le même nombre de points qu'un soumissionnaire ayant un SMQ pour des services de recrutement et de dotation sur demande.

Pour ces raisons, nous proposons qu'EDSC modifie l'échelle de points de cette exigence comme suit :

Certification ISO 9001:2005 en vigueur pour les activités pertinentes en matière de prestation de services de dotation en ressources = 100 points
Certification ISO 9001:2005 en vigueur pour toutes les autres activités = 75 points
Certification ISO 9001:2015 expirée ou en traitement pour les activités pertinentes en matière de prestation de services de dotation en ressources = 50 points
Certification ISO 9001:2005 expirée ou en traitement pour toutes les autres activités = 25 points

Réponse 24 : Votre recommandation a été prise en considération, mais le critère demeure inchangé.

Question 25: Aux points 1. e) (i-iv) et le point 3. h) (iii) du CTO1-A, on exige que les soumissionnaires présentent l'expérience pour une période d'un an au cours de laquelle la ressource a travaillé pendant au moins 80 jours facturables. Une ressource visée par la facturation peut habituellement travailler pendant 80 jours en quatre mois. L'intention derrière l'exigence n'est pas claire :

- La ressource doit-elle avoir facturé au moins 80 jours et avoir été sous contrat pendant une année entière?
- OU
- La ressource doit-elle avoir facturé au moins 80 jours **au cours** d'une période d'un an (par exemple, un client du secteur privé embauche une ressource et la garde sous contrat pendant neuf mois, la ressource a travaillé pendant 165 jours et a facturé ce nombre de jours pendant la période de neuf mois... ce qui se déroule au cours d'une année)?

Réponse 25: Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource a travaillé pendant au moins 80 jours facturables au cours d'une période d'un an. Cela s'applique à chaque ressource dont l'expérience est démontrée par le soumissionnaire en réponse au CTO1-A, point 1. e), dans les deux volets de travail.

Question 26: Compte tenu du fait que la date limite pour soumettre des questions tombe 10 jours civils avant la date de clôture de la demande de soumissions et que les exigences des deux volets sont complexes dans l'ensemble, pouvez-vous nous accorder une prolongation de deux semaines de la date de clôture afin de donner assez de temps aux soumissionnaires pour préparer une réponse conforme?

Réponse 26: La date de clôture a été repoussée jusqu'au 8 décembre 2020. Veuillez-vous reporter à la modification 004, révision No 13 de la demande de propositions.

Question 27 : En ce qui concerne le CTO1-A, volet de travail 1

Le point e) du CTO1-A indique que chaque contrat identifié par le soumissionnaire doit avoir permis de fournir des ressources possédant « 5 ans d'expérience ou plus ». Toutefois, il n'y a pas de zone dans le formulaire O1-A permettant aux soumissionnaires de démontrer le nombre d'années d'expérience des ressources. De plus, considérant que les ressources de niveau subalterne ne posséderaient pas d'expérience avec les tâches et les technologies requises par EDSC au CTO1-A, pourriez-vous modifier le point e) du CTO1-A de la façon suivante?

« e) Avoir fourni ce qui suit :

i) Ressources fournissant des services identiques ou semblables à ceux d'un architecte d'applications et de logiciels, dont une ressource compte au moins 80 jours facturables pour une période d'un an aux termes du contrat;

ii) Ressources fournissant des services identiques ou semblables à ceux d'un programmeur/développeur de logiciels, dont une ressource compte au moins 80 jours facturables pour une période d'un an aux termes du contrat;

iii) Ressources fournissant des services identiques ou semblables à ceux d'un architecte de technologie, dont une ressource compte au moins 80 jours facturables pour une période d'un an aux termes du contrat;

iv) Ressources fournissant des services identiques ou semblables à ceux d'un gestionnaire de projet, dont une ressource compte au moins 80 jours facturables pour une période d'un an aux termes du contrat. »

Réponse 27 : Votre recommandation a été prise en considération, mais le critère demeure inchangé. Le formulaire O1-A pour le volet de travail 1 a été révisé pour créer un espace permettant aux soumissionnaires de démontrer le nombre d'années d'expérience des ressources. Veuillez-vous reporter à la révision No 14 de la demande de propositions dans la pièce jointe.

Question 28 : En ce qui concerne le CTO1-A, volet de travail 2

Le point e) du CTO1-A indique que chaque contrat identifié par le soumissionnaire doit avoir permis de fournir des ressources possédant « 5 ans d'expérience ou plus ». Toutefois, il n'y a pas de zone dans le formulaire O1-A permettant aux soumissionnaires de démontrer le nombre d'années d'expérience des ressources. De plus, considérant que les ressources de niveau subalterne ne posséderaient pas d'expérience avec les tâches et les technologies requises par EDSC au CTO1-A, pourriez-vous modifier le point e) du CTO1-A de la façon suivante?

« e) Avoir fourni ce qui suit :

i) Ressources fournissant des services identiques ou semblables à ceux d'un architecte d'applications et de logiciels, dont une ressource compte au moins 80 jours facturables pour une période d'un an aux termes du contrat;

ii) Ressources fournissant des services identiques ou semblables à ceux d'un programmeur/développeur de logiciels, dont une ressource compte au moins 80 jours facturables pour une période d'un an aux termes du contrat;

iii) Ressources fournissant des services identiques ou semblables à ceux d'un architecte de technologie, dont une ressource compte au moins 80 jours facturables pour une période d'un an aux termes du contrat;

iv) Ressources fournissant des services identiques ou semblables à ceux d'un gestionnaire de projet, dont une ressource compte au moins 80 jours facturables pour une période d'un an aux termes du contrat. »

Réponse 28 : Votre recommandation a été prise en considération, mais le critère demeure inchangé. Le formulaire O1-A pour le volet de travail 2 a été révisé pour créer un espace

permettant aux soumissionnaires de démontrer le nombre d'années d'expérience des ressources. Veuillez-vous reporter à la révision No 24 de la demande de propositions dans la pièce jointe.

Question 29: En ce qui concerne les CTC1, CTC2 et CTC5 dans le **volet de travail 1**, le Canada accepterait-il des technologies et des cadres équivalents de développement de sources ouvertes/microservices au lieu de ceux indiqués pour les critères suivants :

- CTC1 f) **Loopback** – Le Canada accepterait-il d'autres cadres de sources ouvertes node.js et typeScript qui sont utilisés pour créer des API et des microservices comme **ExpressJS, StrongLoop and NestJS**?
- CTC1 i) **CITRUS** – Le Canada accepterait-il d'autres cadres/applications de mise à l'essai des services Web de sources ouvertes comme **SoapUI et Apache JMeter**?
- CTC2 c) **Solace** – Le Canada accepterait-il d'autres plateformes de gestion et de diffusion d'événements s'intégrant avec Kafka comme **Confluent**?
- CTC5 a) **ArangoDB** – Le Canada accepterait-il d'autres bases de données de sources ouvertes s'intégrant typiquement dans des environnements de microservices comme **MongoDB, PostgreSQL (Postgres), AWS DynamoDB et MonetDB**?
- CTC5 b) **CrushFTP** – Le Canada accepterait-il d'autres produits de téléchargement et de téléversement de fichiers par FTP de sources ouvertes qui sont utilisés pour transférer des données comme **Tumbleweed, Amazon S3, OpenSSH, et Filestack**?
- CTC5 c) **3Scale** – Le Canada accepterait-il d'autres produits de gestion d'API permettant de concevoir et d'exécuter des applications à haute performance de façon sûre et automatisée comme **WebMethods, Google Apigee API Management Platform et IBM API Connect**?
- CTC5 h) **Fluentd** – Le Canada accepterait-il d'autres outils de collecte de données et d'analyse de journaux d'événements/journaux d'applications de sources ouvertes comme **Elastic Logstash, Splunk Enterprise et Google Cloud Logging**?

Réponse 29: Les critères ont été révisés de façon à indiquer les technologies équivalentes qui seront prises en considération par le Canada. Veuillez-vous reporter aux révisions de la demande de propositions No 15 à No 20 dans la pièce jointe.

Question 30 : Les critères obligatoires et cotés des volets 1 et 2 exigent que chaque contrat cité en référence doive « être d'une valeur minimale de 1 000 000 \$ CA (taxes applicables en sus), à l'exclusion des modifications ».

La valeur initiale du contrat (c.-à-d. la valeur fixée le jour de l'attribution du contrat) n'est souvent pas représentative du volume de travail ou du niveau de service qui finit par être associé à un contrat. Par exemple, les clients des secteurs public et privé fixent souvent une petite valeur initiale pour établir le contrat, mais y ajoutent des fonds importants lorsque le contrat s'avère efficace et utile pour le client, ou lorsque la priorité/le financement du projet augmente. L'utilisation de la valeur initiale du contrat, plutôt que de la valeur facturée au moment de la présentation de la soumission, disqualifiera injustement de nombreux contrats similaires du gouvernement du Canada.

Par conséquent, nous demandons respectueusement que les critères soient modifiés : « Une valeur minimale du contrat facturé supérieure à 1 000 000,00 \$ (CAD) à la date de diffusion de la présente demande de soumissions, à l'exclusion des taxes applicables. »

Réponse 30 : Les critères ont été révisés. Veuillez-vous reporter aux révisions de la demande de propositions No 1 à No 12, No 21 à No 23, et No 25 à No 27 dans la pièce jointe.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.

REMARQUE : UNE SOUMISSION DÉJÀ PRÉSENTÉE PEUT ÊTRE MODIFIÉE AVANT LA DATE DE CLÔTURE. LA CORRESPONDANCE CONCERNANT UNE MODIFICATION DEVRA INDiquer LE NUMÉRO DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS ET LA DATE DE CLÔTURE DES SOUMISSIONS.
LES SOUMISSIONS DOIVENT ÊTRE SOUMISES UNIQUEMENT À L'UNITÉ DE RÉCEPTION DES SOUMISSIONS DE TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA (TPSGC) VIA LE SERVICE CONNEXION POSTEL.

Remarque : Pour les soumissionnaires qui doivent s'inscrire à Connexion postel, voici l'adresse électronique : tpsgc.dgareceptiondessoumissions-abbidreceiving.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca. Les soumissionnaires intéressés doivent s'inscrire le plus tôt possible et, dans tous les cas, au moins six jours ouvrables avant la date et l'heure de clôture de la DP (afin de garantir une réponse). Les demandes d'ouverture de conversation Connexion postel reçues après cette date pourraient rester sans réponse.